



FCOMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT (CSJD)

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°2 – réunion du 13/09/2025

Saison 2025/2026

Président CSJD : Jacqui Jellimann

Responsable CSJD – Antenne 67 : Jacqui Jellimann / Antenne 68 : Jean Yves Wilhelm

Groupes jeunes U11 à U18 (M & F)

Modifications des Groupes M :

U18 D2 Groupe B

- Wasselonne Emoss est remplacé par Hoheng. Mossig Ent

U18 D3 Groupe B

- Hohengoest AS est remplacé par exempt
- 3 Rives Dettwiller 2 est remplacé par 3 Rives Dettwiller 1
- Mundolsheim AS 2 intègre ce groupe

U18 D3 Groupe C

- 3 Rives Dettwiller 1 est remplacé par 3 Rives Dettwiller 2

U16 D1 Groupe F

- Intégration de Mulhouse Anatolie AS

U15 D3 Groupe J

- Aspach Le Haut AS 2 intègre ce Groupe

U15 D3 Groupe K

- Mulhouse Foot Réunis 2 intègre ce Groupe
- Riedisheim FC 2 remplace Lutterbach AS (FG)

U13 D3 Nord Groupe L

- Strasbourg Egalitaire US 1 est remplacé par exempt

U13 D3 Nord Groupe P

- Strasbourg FC 2 est remplacé par exempt

U13 D3 Nord Groupe Q

- Strasbourg FC 3 est remplacé par Strasbourg FC 2

U13 D3 Nord Groupe S

- Holtzheim AS 2 est remplacé par exempt

U13 D4 Groupe H

- Oberhoffen FC 2 intègre ce groupe

U13 D4 Groupe I

- Holtzheim AS 2 intègre ce Groupe

U13 D4 Groupe K

- Strasbourg Egalitaire US 2 est remplacé par Strasbourg Egalitaire US 1

U11 D1 Groupe D

- AS Coteaux Mulhouse 2 est remplacé par exempt

U11 D2 Groupe I

- Cernay FC est remplacé par exempt

U11 D2 Groupe K

- Brunstatt FC est remplacé par exempt

U11 D3 Nord Groupe J

- Wolfisheim ES 2 intègre ce Groupe

U11 D3 Sud Groupe E

- Brunstatt FC intègre ce Groupe

U11 D3 Sud Groupe G

- Cernay FC 2 est remplacé par Cernay 1

U11 D3 Sud Groupe I

- Bartenheim EJPS 5 intègre ce Groupe

Forfaits généraux au 15/09/2025 - M

U18 D1 Groupe A

- Forfait général de Strasbourg Elsau Portugais

U18 D1 Groupe B

- Forfait général de Ingersheim FC

U18 D2 Groupe A

- Forfait général de Strasbourg ASPTT

U18 D3 Groupe B

- Forfait général de Saverne FC

U18 D3 Groupe F

- Forfait général de Soultz FC

U16 D1 Groupe B

- Forfait général de Lauterb. Ent. Espoir
- Forfait général de Mundolsheim AS

U16 D1 Groupe C

- Forfait général de Haute Bruche AS
- Forfait général de Dachstein US

U16 D1 Groupe D

- Forfait général de AJF HautePierre

U15 D3 Groupe D

- Forfait général de Lingolsheim FC

U15 D3 Groupe H

- Forfait général de Maisongoutte Val. Ville 2

U15 D3 Groupe K

- Forfait général de Mulhouse Anatolie AS

U14 D1 Groupe A

- Forfait général de Sarre Union EHSU

U13 D3 Nord Groupe X

- Forfait général de Gerstheim AS

U13 D3 Sud Groupe C

- Forfait général de Mahorais de Colmar AS

U13 D3 Sud Groupe K

- Forfait général de Mulhouse Anatolie AS

U13 D4 Groupe N

- Forfait général de St Hippolyte AS

U13 D4 Groupe O

- Forfait général de Wihr au Val ES
- Forfait général de Wintz Colmar ASCF EN 2

U11 D2 Groupe E

- Forfait général de Strasbourg FC 4

U11 D3 Nord Groupe D

- Forfait général de GVS Woerth 2

U11 D3 Nord Groupe G

- Forfait général de Lampertheim FC 3

U11 D3 Nord Groupe L

- Forfait général de Duppigheim USL 2

U11 D3 Sud Groupe I

- Forfait général de Alsasud Hagenthal 6

Forfaits généraux au 15/09/2025 – F

U15F à 8 Groupe E

- Forfait général de Mulhouse Mouloudia

U11F à 8 Groupe A

- Forfait général de Lampertheim Ent. Nieder

Coupes Jeunes M

Dates des prochains tours de Coupe M.

Coupe Crédit Mutuel U18 68 et 67

- **2^{ème} tour prévu le 25/10 – Publication des tirages le lundi 13 octobre.**

Coupe Crédit Mutuel U15 68 et 67

- **2^{ème} tour prévu le 25/10 – Publication des tirages le mercredi 08 octobre au plus tard.**

Festival U13

- **2^{ème} tour prévu le 25/10 - Publication des tirages le mercredi 08 octobre au plus tard.**

Coupe Crédit Mutuel U13 68 et 68

- **2^{ème} tour prévu le 25/10 - Publication des tirages le mercredi 08 octobre au plus tard.**

Coupes Jeunes F

Dates des prochains tours de Coupe F.

Le 1^{er} tour des compétitions suivantes se déroulera le 25/10/2025 :

- **Coupe Crédit Mutuel U18F à 8**
- **Coupe U15F à 11**
- **Coupe Crédit Mutuel U15F à 8 68**
- **Coupe Crédit Mutuel U15F à 8 67**
- **Festival U13F**

Publication des tirages le mercredi 08 octobre au plus tard.

Jour de Coupe U11 M

Le 2^{ème} tour du Jour de Coupe U11 est prévu le 25/10. Les rencontres se dérouleront sous forme de plateau à partir de 10h.

Jour de Coupe U11 F

Le 2^{ème} tour du Jour de Coupe U11F est prévu le 07/03. Les rencontres se dérouleront sous forme de plateau à partir de 10h.

Montées – descentes saison 2025 – 2026

Montées/Descentes Championnats Jeunes saison 2025 – 2026 U14 R2 – U15 R2 – U16 R2 – U17 R2 U18, U15 D1, D2 et D3 – U16 D1 – U14 D1

Les équipes reléguées des championnats U14/U15/U16 et U17 R2 sont mises à la disposition du District (Règlement LGEF)

Les équipes U14 R2 sont reléguées en U15 D1.

Les équipes U15 R2 sont reléguées en U16 D1.

Les équipes U16 R2 sont reléguées en U18 D2.

Les équipes U17 R2 sont reléguées en U18 D1.

A propos des équipes évoluant en U18 R2 : la Commission Sportive se réserve le droit d'intégrer ces équipes en U18 D1 ou en U18 D2, en fonction du nombre de demandes.

Pour toutes les catégories ci-dessous le nombre de descentes peut être augmenté en fonction des relégations des divisions supérieures.

A. Catégorie U18

Catégorie U18 District 1

1. Typologie des groupes

- Trois groupes sont constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 11 équipes.
- Ce championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2025/2026

- Les champions de groupe accèdent au niveau U18 R2.
- Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} seront reléguées en U18 District 2.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement des meilleurs 9^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{èmes} de U18 D2 puis des meilleurs 3^{èmes}.

Les équipes accédants en U18 R2 (LGEF) ne peuvent pas demander le maintien d'une équipe dans la catégorie.

Catégorie U18 District 2

1. Typologie des groupes

- Trois groupes sont constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 11 ou 12 équipes.
- Ce championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2025/2026

- Les champions de chaque groupe accèdent en U18 District 1.
- Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} seront reléguées en U18 District 3.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement des meilleurs 10^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 4^{èmes} de U18 D3 puis des meilleurs 5^{èmes}.

En cas de place disponible, la CSJD compensera jusqu'à concurrence de 10 équipes par groupe et ce jusqu'à la publication des groupes.

Catégorie U18 District 3

Ce championnat se déroulera selon le principe des championnats de progression.

1. Typologie des championnats et des groupes – Organisation de la Compétition :

Phase 1 - Automne

- Mise en place d'un championnat de progression avec des groupes règlementairement composés de 9, 10, 11 et 12 équipes.
- Le nombre de groupes de la « Phase 1 – Automne » sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Les groupes sont répartis géographiquement sur l'ensemble du District.
- Le championnat « Phase 1 – Automne » se déroule sur le principe de rencontres uniques ; pas de cycle « Aller-retour ».
- Le nombre de rencontres prévues à domicile et à l'extérieur sera quasiment équivalent (*ex : une équipe qui aurait 9 matchs à jouer aura 5 matchs à domicile et 4 matchs à l'extérieur ou l'inverse*)

Répartition à l'issue de la Phase 1 – Automne :

- 7 groupes de 9, 10, 11 et 12 équipes sont constitués.
- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place et les 2 meilleurs 5^{ème} seront dirigées vers la « Phase 2 ; District 3 – Accession ».
- Toutes les autres équipes joueront en « Phase 2 ; District 3 – Printemps »

Les rencontres non jouées au 17/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

Phase 2 - Printemps

District 3 – Accession :

- Création de 3 groupes en « Phase 2 District 3 – Accession » règlementairement composé de 10 équipes.
- Le championnat « Phase 2 ; District 3 – Accession » se déroule sur le principe de rencontres uniques ; Pas de cycle « aller-retour ».
- Le nombre de rencontres prévues à domicile et à l'extérieur sera quasiment équivalent (*ex : Une équipe qui aurait 9 matchs à jouer aura 5 matchs à domicile et 4 matchs à l'extérieur ou l'inverse*).
- Deux équipes maximums par club ou entente peuvent être dirigées vers le championnat « Phase 2 ; District 3 - Accession », elles ne pourront évoluer dans le même groupe, une seule pourra monter en District 2.

District 3 – Printemps :

- En « Phase 2 ; District 3 – Printemps » Les groupes sont règlementairement composés de 10 à 12 équipes.
- Le nombre de groupes de la « Phase 2 ; District 3 Printemps » se déroule sur le principe de rencontres unique ; pas de cycle « aller-retour ».
- La CSJD se réserve le droit d'adapter la formule de compétition D3 Printemps en fonction des contraintes géographiques.
- Les groupes seront répartis géographiquement sur l'ensemble du District
- Les clubs auront la possibilité d'engager une nouvelle équipe uniquement en « Phase 2 ; District 3 – Printemps ».

2. Montées-descentes :

A l'issue de la saison 2025-2026

- Les équipes classées aux deux premières places des groupes « Phase 2 ; District 3 – Accession » accèdent en District 2.

B. Catégorie U16

Catégorie U16 District 1

AUTOMNE

1. Typologie des groupes

- Les groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District en fonction des inscriptions qui sont libres
- Pour la saison 2025-2026, 7 groupes de 9 et 10 équipes sont constitués

PRINTEMPS

U16 D1 Titre

- 3 groupes de 8 équipes sont constitués : les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque groupe et les 3 meilleurs 4^{èmes} de la « U16 D1 – Phase Automne ».
- Le championnat se déroule sur une phase comprenant des rencontres aller-retour.

U16 D1 Printemps

- X groupes de X équipes : les équipes restantes de la U16 D1 de l'automne

2. Montées-descentes

- Les champions de groupe du championnat « U16 D1 Titre » accèdent au niveau U17 R2.

C. Catégorie U15

Catégorie U15 District 1

1. Typologie des groupes

- Deux groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 12 équipes
- Ce championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2025/2026

- Les champions de groupe et le meilleur 2^{ème} accèdent au niveau U16 R2.
- Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} seront relégués en U15 District 2.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement des meilleurs 10^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{ème} de U15 D2.

Les équipes accédants en U16 R2 (LGEF) peuvent faire une demande de dérogation pour maintenir une équipe dans le championnat U15 D1.

Catégorie U15 District 2

1. Typologie des groupes

- Quatre groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District.
- Chaque groupe sera règlementairement composé de 11 ou 12 équipes.
- Ce championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2025/2026

- Les champions de groupe accèdent en U15 District 1.
- Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} seront relégués en U15 District 3.
- En cas de place vacante constatée, il sera procédé au repêchage dans l'ordre du classement des meilleurs 10^{ème}, puis montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 3^{ème} de U15 D3.

En cas de place disponible, la CSJD compensera jusqu'à concurrence de 10 équipes par groupe et ce jusqu'à la publication des groupes.

Catégorie U15 District 3

Ce championnat se déroulera selon le principe des championnats de progression.

1. Typologie des championnats et des groupes – Organisation de la Compétition :

Phase 1 - Automne

- Mise en place d'un championnat de progression avec des groupes règlementairement composés de 9 ou 10 équipes.
- Le nombre de groupes de la « Phase 1 – Automne » sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Les groupes sont répartis géographiquement sur l'ensemble du District.
- Le championnat « Phase 1 – Automne » se déroule sur le principe de rencontres uniques ; pas de cycle « Aller-retour ».
- Le nombre de rencontres prévues à domicile et à l'extérieur sera quasiment équivalent (*ex : une équipe qui aurait 9 matchs à jouer aura 5 matchs à domicile et 4 matchs à l'extérieur ou l'inverse*)

Répartition à l'issue de la Phase 1 – Automne :

- Selon le nombre de groupes, les 48 meilleures équipes seront dirigées vers la « Phase 2 ; District 3 – Accession ». *Ex : si 12 groupes sont constitués à l'automne, les 4 premiers de chaque groupe seront dirigés vers la « Phase 2 ; District 3 – Accession »*
- Toutes les autres équipes joueront en « Phase 2 ; District 3 – Printemps »

Les rencontres non jouées au 17/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

Phase 2 - Printemps

District 3 – Accession :

- Création de 4 groupes en « Phase 2 District 3 – Accession » règlementairement composés de 12 équipes.
 - Le championnat « Phase 2 ; District 3 – Accession » se déroule sur le principe de rencontres uniques ; Pas de cycle « aller-retour ».
 - Le nombre de rencontres prévues à domicile et à l'extérieur sera quasiment équivalent (*ex : Une équipe qui aurait 11 matchs à jouer aura 6 matchs à domicile et 5 matchs à l'extérieur ou l'inverse*).
 - Deux équipes maximums par club ou entente peuvent être dirigées vers le championnat « Phase 2 ; District 3 - Accession », elles ne pourront évoluer dans le même groupe, une seule pourra monter en District 2.

District 3 – Printemps :

- En « Phase 2 ; District 3 – Printemps » Les groupes sont règlementairement composés de 10 à 12 équipes.
- Le nombre de groupes de la « Phase 2 ; District 3 Printemps » se déroule sur le principe de rencontres unique ; pas de cycle « aller-retour ».
- La CSJD se réserve le droit d'adapter la formule de compétition D3 Printemps en fonction des contraintes géographiques.
- Les groupes seront répartis géographiquement sur l'ensemble du District
- Les clubs auront la possibilité d'engager une nouvelle équipe uniquement en « Phase 2 ; District 3 – Printemps ».

2. Montées-descentes :

A l'issue de la saison 2025-2026

- Les équipes classées aux deux premières places « Phase 2 ; District 3 – Accession » accèdent en U15 District 2.

D. Catégorie U14

Catégorie U14 District 1

1. Typologie des groupes

- Les groupes seront constitués et répartis géographiquement sur l'ensemble du District en fonction des inscriptions qui sont libres.
- Saison 2025-2026 : 3 groupes de 13 ou 14 équipes
- Ce championnat se déroulera sur toute la saison.

2. Montées-descentes : 2025/2026

- Les champions de groupe accèdent en U15 R2

Montées/Descentes Championnats Jeunes saison 2025 – 2026 U13 D1, U13 D2 et U13 D3

AUTOMNE

D1 : 30 équipes : 3 groupes de 10 (championnat de progression).

- **Une seule équipe par club ou entente est autorisé en U13 D1.**

D2 : 78 équipes : 13 groupes de 6 équipes (championnat de progression).

- **Deux équipes au maximum par club ou entente sont autorisées en U13 D2.**

D3 : 244 équipes : 26 groupes Nord et 16 groupes Sud de 6 équipes (championnat de progression).

- **Deux équipes au maximum par club ou entente sont autorisées en U13 D3.**

D4 : 115 équipes : 20 groupes de 6 équipes (championnat de progression).

Une seule équipe par club ou entente est autorisé en U13 D1.

- **Aucune restriction**

Les rencontres non jouées au 17/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

PRINTEMPS

D1 élite : 1 groupe de 12 équipes : les 4 premiers de chaque groupe de la phase automne

D1 maintien-accession : 1 groupe de 18 équipes : les équipes classées de la 5^{ème} à la 10^{ème} place de chaque groupe de la phase automne. Les équipes affronteront celles qu'elles n'auront pas jouer à la phase automne, tout en gardant les points acquis contre les autres.

D2 Titre : 5 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 13 groupes **D2** de l'automne plus les 4 meilleurs 3^{èmes} afin d'arriver à 30 équipes.

Une seule équipe par club ou entente.

D2 Printemps : 8 groupes de 6 équipes : les 48 équipes restantes des 13 groupes de D2 de l'automne.

D3 Titre : 14 groupes de 6 équipes, les deux premiers de chacun des 42 groupes de D3 de l'automne afin d'arriver à 84 équipes.

2 équipes par club ou entente.

D3 Printemps : X groupes de 6 équipes, les équipes restantes de D3 de l'automne plus les équipes de D4 souhaitant évoluer en D3.

D4 : X groupes de 6 équipes.

FIN DE SAISON 2025 – 2026

D1 : Toutes les équipes du groupe D1 élite accèdent en U14 R.

Les équipes du groupes D1 maintien-accession terminant de la 1^{ère} à la 9^{ème} place accèdent en U14 R.

Si une équipe ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la place suivante du groupe.

Les équipes classées de la 10^{ème} à la 12^{ème} place du groupe se maintiennent en D1.

Les équipes classées de la 13^{ème} à la 18^{ème} place du groupe sont reléguées en D2.

Les équipes accédants en championnat U14 R (LGEF) se maintiendront en U13 D1 pour la saison 2026 – 2027.

D2 Titre : Le 1^{er} de chaque groupe D2 Titre et le meilleur 2^{ème} accède en D1.

Les autres équipes repartent en D2 la saison suivante.

Si l'équipe classée 1^{ère} ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

En cas de place disponible, montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{èmes}. **Une montée obligatoire par groupe.**

D2 Printemps : Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque groupe sont rétrogradées en D3. Les autres équipes repartent en D2 la saison suivante.

D3 Titre : Le 1^{er} de chaque groupe accession et les deux meilleurs 2^{èmes} accèdent en D2. Les autres équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en D3 ou D4. Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

En cas de place disponible, montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{èmes}.

2 équipes par club ou entente en D2 et D3

D3 Printemps et D4 : Les équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en D3 ou D4.

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Le Président,
Jacqui JELLIMANN

Le Secrétaire Général,
Lucas BIRR